



URCSH
SECTION 1B

MANUEL TECHNIQUE POUR ASSISTENTS CIVILS AUX CONCOURS DE RING

1. Le but de ce manuel

- Poursuivre l'uniformité dans le travail du civil.
- Donner un manuel afin de stimuler et former l'assistant « civil » jusqu'à un collaborateur capable et sportif qui peut effectuer correctement le travail imposé, afin de conserver les qualités du dressage et du chien et les stimuler.
- Rendre l'exercice du civil plus clair et compréhensible pour les amateurs de ring et le public.
- La poursuite de l'apprentissage des assistants « civil » déjà en fonction.

2. Les compétences de l'assistant « civil »

- Un esprit sportif et honnête
- Une bonne forme physique et spirituelle La ponctualité
- Une bonne compréhension dans le travail
- Entretien le matériel du civil

3. Caractéristiques des vêtements

- La protection du civil doit être fabriquée de telle manière qu'elle permette une bonne capacité de mouvement tout en offrant une protection optimale.
- Les chaussures sont importantes pour le travail de l'assistant « civil ». Elles doivent être adaptées au mieux à l'état du terrain.
- Les chaussures de football (uniquement avec des studs en plastique) ou des chaussures de travail avec des semelles antidérapantes empêchent de glisser dans des terrains boueux. Dans tous les cas, les lacets doivent être attachés avec soin. Ici, on peut même les coller. La poitrine et le ventre seront protégés par une protection en caoutchouc suffisamment épaisse pour amortir les coups. Au dos du caoutchouc, on trouvera une mousse épaisse ou du latex pour éviter de blesser le chien et permette à l'assistant de recevoir convenablement les chiens.
- Deux protections (en-dessous des manches), le fabriquées en feutre (min.10mm), protégeront les bras des contacts durs des chiens et amortiront l'impact du coup.
- Une protection pour le bas ventre (coquille utilisée en karaté par exemple).
- Des vêtements qui seront fermés et qui cacheront les protections.

4. Le concours

Au début du concours, l'assistant « civil » se présentera au jury :

- Au moment demandé.
- Dans un bon état de préparation physique et morale. L'utilisation d'alcool avant ou pendant le concours est exclu.
- Avec le matériel décrit ci-avant dans un état impeccable.
- Avec son brevet d'assistant « civil »
- Pendant le concours, l'assistant « civil » se conforme aux dispositions générales suivantes :

L'assistant « civil » ne fera aucun commentaire sur la garde d'objet à moins qu'il lui soit demandé par le jury.

Il reste à l'endroit désigné par le jury et effectue le travail qui lui a été attribué.



coquille de karaté



Hiddensleeve/ a partir de 2023 : au moins 1 cm de feutre comme matériel amortissant.



Protection de la poitrine et du ventre (ne doit pas nécessairement être sous forme de "veste")

5. Règles au cours du travail

Au début

L'assistant « civil » réalisera son travail à la place, de la manière et au moment précis indiqués par les juges.

L'exercice débutera à une distance minimum de 5 mètres de l'objet gardé (même si celui-ci ne se trouve pas au milieu des ronds).

Il attendra à chaque fois le signe des juges pour débiter son travail.

Le travail

L'assistant « civil » se rendra vers l'objet de la même manière pour tous les chiens. Il le fera de la manière précise indiquée par les juges.

Afin de prévenir les éventuelles blessures, il évitera de se rendre de manière brutale vers le chien.

Lorsque le chien attaque :

- Au minimum un bras, de préférence les deux, sera placé à l'horizontale à hauteur de la poitrine afin de compenser l'attaque. Dans tous les cas, les juges veilleront à ce qu'au moins un bras soit libre pour amortir le coup.
- Avancera normalement dans l'exercice imposé jusqu'à ce que le chien frappe et ne s'arrêtera pas.
- Ne se retournera pas, entièrement ou partiellement (à l'exception lorsque le chien évite et risque d'attaquer latéralement).
- Tiendra le barrage ou le fera bouger de la manière indiquée par le jury.
- N'évitera jamais complètement ou partiellement le chien.
- Lorsque le chien ne touche pas l'assistant « civil », il enlèvera immédiatement l'objet et reculera jusqu'à l'extérieur des cercles. Il pourra repousser le chien avec l'objet enlevé d'une façon non-brutale.
- Dans ce cas, lorsque le chien arrive à toucher l'assistant « civil », ce dernier posera immédiatement l'objet et reculera. L'endroit où est posé l'objet deviendra le centre des nouveaux cercles (imaginés). Le deuxième essai peut alors être entamé en se basant sur les nouveaux cercles.
- Quand le chien continue à frapper en dehors des cercles, l'assistant « civil » restera immobile à l'extérieur des cercles jusqu'à ce que les juges sonnent la fin de l'exercice.

La finition

Après la « frappe », il :

- Reculera immédiatement en ligne droite jusqu'à l'extérieur des cercles, afin de se rendre à l'endroit indiqué.

Remarques importantes durant la « garde d'objet »

- Durant le premier essai, l'assistant « civil » doit éviter d'abandonner un ou plusieurs objets/barrages dans les cercles (à l'intérieur des 3,5 mètres).
- Durant le deuxième essai, l'assistant « civil » peut abandonner un objet/barrage dans les cercles, tant qu'il n'y a pas de danger pour le chien de se blesser en emportant l'objet/barrage.
- Si l'assistant « civil » doit jeter un ou plusieurs objets/barrages vers le chien, il doit s'informer auprès du jury de la manière ou il doit le faire (sur ou à côté du chien, à l'intérieur ou à l'extérieur des cercles).
- Si l'assistant « civil » doit parler au cours de l'essai, il le fera de la même manière pour tous les chiens (intonation, intensité, ...).
- Un deuxième objet peut être placé à l'extérieur des cercles au moins à 1,5 m du dernier rond (au moins 5 mètres de l'objet).

-Lorsqu'une corde, un bâton ou un objet mobile est utilisé dans une tentative, cela se fait de manière identique pour tous les chiens.

-Entre les deux tentatives, l'assistant civil doit attendre un moment avant de faire la tentative suivante.

CAT 2: toujours les deux mêmes essais

1° essai : l'assistant commence toujours l'essai, à 1,50 m du cercle extérieur, sur la tête du chien. Dans une de ses mains, il secoue constamment une boîte en plastic, remplie de cailloux et la tient à hauteur de hanches. Il offre l'autre bras. Au retour, cette action s'arrête.

2° tentative : idem, mais le bidon est remplacé par un bâton court, auquel sont attachés des rubans de plastique.

<p style="text-align: center;">ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE CAPACITES AU BREVET POUR LES ASSISTANTS « CIVIL » AUX CONCOURS DE RING</p>
--

1. Conditions pour exercer la tâche de « civil » lors des concours officiels de ring

Pour pouvoir exercer la tâche de « civil » lors des concours officiels de ring, l'intéressé doit être en possession d'un « brevet de civil » délivré par la section 1B.

Une évaluation clairement négative doit conduire à une amélioration du travail ; dans le cas contraire, cela peut s'exposer à des sanctions.

2. Conditions d'obtention du brevet pour les « civils »

- a. Etre membre d'un club reconnu par l'URCSH.
- b. Répondre aux conditions reprises dans le règlement technique des assistants « civil ».
- c. Connaître le règlement technique.

L'examen de ces conditions se fera au moyen d'épreuves de capacités pour les assistants « civil » qui sera organisé parallèlement au brevet des Assistants.

3. Déroulement de l'épreuve des capacités des assistants « civil »

3.1 INSCRIPTIONS

- a. Les candidatures seront envoyées au moyen d'un formulaire de la Section 1B. La Section
- b. Durant le brevet des Assistants, chaque chien de la catégorie 2 et 3 sera mis à disposition de maximum deux assistants « civil ».

Le nombre maximum de candidats « civil » sera donc dépendant du nombre de candidats Assistant (x2). Si par exemple on a 8 candidats Assistant, le nombre d'assistants « civil » possible sera, en fonction du nombre disponible de chiens en catégorie 2 et 3, de 16 (8x2). Lors d'un surplus de candidats « civil », les candidats âgés obtiennent la priorité.

3.2 DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

3.2.1 Avant les épreuves

- a. Les participants seront présents à l'heure indiquée par la section.
- b. L'ordre de passage sera déterminé par un tirage au sort au début des épreuves.
- c. Les juges désignés auront l'autorité pour organiser les épreuves pratiques pour autant que ceux-ci respectent les règlements officiels de ring et le règlement technique des assistants « civil ».
- d. Les candidats qui ne suivent pas le règlement, qui ont un langage, un comportement inapproprié ou non sportif, seront exclus.
- e. De par leur inscription, les participants se soumettent à ce règlement.

3.2.3 Epreuves pratiques

- a. Parallèlement aux explications données aux candidats assistants, les juges expliquent aux candidats « civil » l'épreuve pour les chiens cat.2 et 3.
- b. Sur indication des juges, le secrétaire de ring remplit les feuilles d'épreuve, dont les originaux sont disponibles sur le site de la Section.
- c. Le secrétaire (ou un membre remplaçant) du bureau de la section vérifie immédiatement la feuille d'examen complétée et la signe. Il calcule simultanément si le candidat a obtenu le minimum requis. A l'issue de l'examen, le candidat signe sa feuille. Il peut ajouter des remarques éventuelles.
- d. A l'issue des épreuves, le brevet « civil » est remis aux participants.

Cotation par chien

- **Vêtements (10 points) :**
 - Si les vêtements et les protections ne sont pas conformes : -2 à -10 points
- Si les exigences en matière de sécurité ne sont pas respectées : exclusion de la participation
- **La ponctualité (10 points)**
 - Trop tôt sur le terrain et/ou pas à l'endroit indiqué : -2 à -5 points
 - N'attend pas le signal des juges pour débuter : -5 points
- Ne réalise pas l'exercice comme demandé par les juges : -2 à -10 points
- Ne commence pas l'exercice à la bonne distance : -2 à -10 points
- **Travail (20 points)**
 - Ne s'approche pas de l'objet comme indiqué par les juges, ou comme stipulé dans le règlement. -2 à -10 points
 - S'arrête et/ou hésite lorsque le chien arrive : -5 points
 - Avance sur le chien de manière trop dure : -20 points
 - Se retourne partiellement lorsque le chien attaque : -20 points
 - Evite le chien lorsqu'il attaque : -10 à -20 points
 - Prendre l'objet (ou ne pas le laisser) lorsque le chien a touché le « civil » : -20 points
 - Ne prends pas l'objet ou hésite à le prendre : -10 points
 - Ne présente pas le bras lorsque le chien attaque : -20 points
 - Présente le bras trop tôt : -10 points
- A l'entrée, repousse le chien avec un éventuel barrage :
 - Ne repousse pas le chien lorsque l'objet est emporté : -5 points
- **Finition (10 points)**
 - Ne recule pas ou tarde à reculer après l'attaque du chien : -5 points
 - Se retourne pour reculer :
 - Ne retourne pas à l'endroit imposé : -5 à -10 points

3.3 COMPTAGE DES POINTS

Maximum
100 points (2 essais à 50 points)

Minimum requis
75 points ou 75%

Nom du candidat assistant « civil » :

Chien faisant fonction :

	Coucher l'erreur faite	Max.	Pts.	Commentaires éventuels
VETEMENTS	*Chaussures Protection des ras-Coquille de caraté/Hiddensleeves : feutre *Vêtements cachant les protections	10		
PONCTUALITE	*Trop tôt sur le terrain et/ou pas à l'endroit indiqué : -2 à -5 points *Ne réalise pas l'exercice comme demandé par les juges : -2 à -10 points *Ne commence pas l'exercice à la bonne distance : -2 à -10 points	10		
TRAVAIL	*Ne s'approche pas de l'objet comme indiqué par les juges ou comme indiqué pour la cat. 2: -2 à -10 points *S'arrête et/ou hésite lorsque le chien arrive : -2 à -10 points * Avance sur le chien de manière trop dure : -2 à -10 points *Se retourne partiellement lorsque le chien attaque : -5 points *Evite le chien lorsqu'il attaque : - 20 points *Prendre l'objet (ou ne pas le laisser) lorsque le chien a touché le « civil » : - 20 points *Ne prends pas l'objet ou hésite à le prendre : -10 à -20 points *Ne présente pas le bras (cat.2) lorsque le chien attaque (cat.3): - 20 points *Présente le bras trop tôt : - 10 points (cat.3) *A l'entrée, repousse le chien avec un éventuel barrage : -20 points *Ne repousse pas le chien lorsque l'objet est emporté : -10 points	20		
FINITION	*Ne recule pas ou tarde à reculer après l'attaque du chien : -5 points *Se retourne pour reculer : -10 points *Ne reste pas immobile lorsque le chien continue son attaque à l'extérieur des 3,5 mètres : -5 à -10 points	10		TOTAL SUR 50 :

Nom et signature des juges

Nom, adresse et signature du candidat